

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

## | MATÉRIEL |

Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES de Location règlent les relations entre la Société Mvision et ses clients. Elles font parties intégrantes du contrat passé entre le client et Mvision et couvrent l'ensemble des locations de matériel proposée par la société Mvision. Le contenu et l'étendu des différentes Locations sont définis dans des « devis » qui, avec les présentes Conditions Générales, définissent les relations contractuelles ente le Client et Mvision.

### **ARTICLE 1 : RÉSERVATION – ANNULATION DE MATÉRIEL**

Toute réservation doit être établie par écrit avant la location sous forme de bon de commande comportant le tampon, l'identité du client, le prix et la désignation précise de la demande.

Toute réservation implique l'adhésion sans réserves à nos conditions générales de location et de prestation.

Les réservations doivent être établies au moins 72 heures à l'avance et ne sont acceptables que dans la limite des disponibilités des studios.

**1.1** Dans le cadre d'une annulation ou report d'une location de studio, celle-ci entraîne le règlement :

- intervenant entre 7 jours et 15 jours de la date prévue : de 50% du montant du matériel et de 100% du montant des postes du personnel et de service
- intervenant à moins de 7 jours de la date prévue : l'intégralité de la prestation

### **ARTICLE 2 : MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL**

**2.1** La prise du matériel s'effectue chez MVISION en échange d'un bon de retrait certifié portant distinctement l'identité et la signature du client

**2.2** Un dépôt de garantie sera réclamé pour toute location.

**2.3** L'enlèvement s'effectue du lundi au vendredi entre 9h00 et 19h00

### **ARTICLE 3 : RESTITUTION DU MATÉRIEL**

**3.1** La restitution est à la charge du client et doit s'effectuer en nos locaux dans les horaires précisés ci-dessus.

**3.2** Toute restitution réalisée plus d'une heure après celle prévue sur le contrat de location, entraîne la facturation d'une journée supplémentaire.

**3.3** En cas de non restitution dans un délai de 8 jours à compter de la date prévue, le client se verra facturer, en sus des 8 jours supplémentaires de location, le prix de remplacement du matériel sur la base de sa valeur neuve ou au prix du matériel neuf équivalent si la référence n'est plus commercialisée.

**3.4** Tout matériel détérioré sera facturé sur la base (cf. Art. 6 responsabilité). Les lampes restituées hors service seront facturées à 70% de leur valeur neuve

### **ARTICLE 4 : TARIFS**

**4.1** Le prix de location de courte durée est calculé sur la base de 24 heure (retrait à partir de 14h et retour entre 9h et 10h) se décomptant de la prise du matériel jusqu'à sa restitution.

**4.2** Aucune réduction de prix ne pourra être accordée en cas de non utilisation du matériel par le client pendant la durée de la location.

**4.3** Les devis établis sont valables pour une durée de 30 jours à compter de leur date d'édition et selon la disponibilité du matériel.

**4.4** Le taux de TVA appliqué est de 20% sur l'ensemble des services offerts ; ce taux est modifiable en fonction de la législation.

### **ARTICLE 5 : CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

**5.1** Un acompte pourra être réclamé à la commande.

**5.2** Le non-paiement à son échéance, entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues, moyennant le paiement d'une pénalité de retard s'élevant au minimum à trois fois le taux d'intérêt légal.

### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ**

**6.1** Le client, durant la location est juridiquement responsable du matériel confié, comme s'il en était le propriétaire.

**6.2** Il est tenu par conséquent, d'en prendre soin et de se prémunir notamment contre les risques de vol. Il sera automatiquement responsable de tout dommage constaté lors de la restitution.

**6.3** Sa responsabilité sera également recherchée, en cas de disparition du matériel. Il pourra être poursuivi pour vol ou abus de confiance, jusqu'à la preuve irréfutable juridique de sa non responsabilité, dans le cadre des présentes conditions générales.

**6.4** Toute détérioration du matériel constatée dans un délai de 24 heures après celle-ci, lors de la réutilisation du matériel loué, sera imputable au client. Mvision pourra établir une facturation payable immédiatement, sur la base : de la valeur de la réparation à effectuer (si les dommages sont réparables) de la valeur à neuf (si les dommages sont irréparables)

**6.5** Dans tous les cas, la caution pourra être encaissée et servir de valeur à valoir, sur le montant de ces facturations, ou du règlement d'un éventuel solde de location.

**6.6** Il est à la charge du client de gérer les autorisations nécessaires à l'utilisation d'émetteurs (HF, Talkie-walkie, etc.)

**6.7** Toutes les locations de matériel de levage, structure, support, tours, nacelle, échelle sans assistance de Mvision, sont sous l'entière responsabilité du locataire qui devra s'assurer en respect des conditions de sécurité » sur son chantier et des assurances de responsabilité civile.

### **ARTICLE 7 : CLAUSE DE RÉSERVE ET DE PROPRIÉTÉ**

**7.1** Le matériel est la propriété de Mvision. A ce titre il est insaisissable par les tiers et le locataire n'a pas le droit de la céder ou de le sous louer.

### **ARTICLE 8 : COMMUNICATION**

**8.1** MVISION s'autorise à citer et à exploiter, dans sa communication, la prestation et ou la location que Mvision a effectuée.

**8.2** Mvision s'autorise à utiliser les visuels de l'opération.

### **ARTICLE 9 : ASSURANCE**

**9.1** Toute location de matériel doit donner lieu à la souscription d'une assurance conforme à celle proposée par MVISION. L'assurance bris de machine facturée par Mvision est de 6% du montant de la location, elle est assujettie d'une franchise de 1000€. En aucun cas, cette assurance couvre le matériel contre la perte ou le vol.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION | MATÉRIEL |

## **ARTICLE 9 : ASSURANCE (SUITE)**

**9.2** Dans le cas où le client s'assurera par lui-même il devra assurer le matériel pour sa valeur de remplacement à neuf. L'assurance du client doit notamment prendre en compte les risques de vol, perte ou dégradation qu'elle qu'en soit la cause ou la nature.

**9.3** En cas de sinistre, le locataire doit faire parvenir sous 24h par lettre recommandée avec AR à MVISION une déclaration circonstanciée. En cas de vol, la notification doit contenir l'original du récépissé de déclaration établi par le commissariat de police et être envoyé par lettre recommandée à Mvision. Le remboursement du matériel à sa valeur neuve de remplacement est exigé en cas de vol.

## **ARTICLE 10 : JURIDICTION**

En cas de litige, le Tribunal de Commerce d'Evry sera seul compétent, sauf pour les particularités ou le tribunal de Grande Instance de Paris sera compétent.

Ou

Les tribunaux du siège social de Mvision sont seuls compétents en cas de litige.

## **ARTICLE 11: PROTECTION DES DONNÉES**

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise MVISION et sont indispensables pour l'exécution du contrat et la gestion des prestations.

Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat et des garanties éventuellement applicables à l'issue de celui-ci.

Le responsable du traitement des données de MVISION est joignable par voie postale à l'adresse suivante « MVISION- A l'attention du responsable du traitement des données personnelles- 4 Rue Bossuet 91160 Longjumeau » ou par email à l'adresse suivante « [contact@mvision.fr](mailto:contact@mvision.fr) » en précisant dans l'objet « Traitement des données personnelles ».

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux services intervenants dans le processus de la bonne exécution du contrat et habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Quoi qu'il en soit les données recueillies feront l'objet d'un traitement sécurisé.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).